

Madame, Monsieur,

En responsabilité en tant que Directeur de notre ACI et en conscience en tant que professionnel de l'insertion de longue date, après une mure réflexion alimentée par des rebondissements quotidiens sans cesse convergeant, après des concertations répétées avec les salariés permanents et notre CSE, je vous adresse aujourd'hui en tant que financeurs, cette **Alerte formelle**.

En effet, les « turpitudes » animant notre gouvernance associative, sont aujourd'hui de nature à impacter fortement le fonctionnement de notre Atelier Chantier d'Insertion, voire à mettre en péril vos actions concertées, visant à garantir sa pérennité sur le territoire. L'inquiétude générée en externe, auprès de nos partenaires fragilise en outre, le processus d'adossement souhaité et conventionné, pour lequel les travaux étaient pourtant bien engagés.

Dans un contexte d'insécurité grave et immédiate, où nous avons été amenés à prendre l'initiative de faire valoir « le droit de retrait » de nos salariés en parcours, en réponse aux règlements de comptes avec armes à feu qui animent notre voisinage direct ; les salariés permanents et moi-même, qui n'avons pas encore exercé ce droit, sommes à un dernier fil de le faire, tant le cumul des tensions internes et externe s'avère délétère, en termes de risques psycho-sociaux, pour les professionnels continuellement exposés que nous sommes.

Face aux enjeux qui sont devant nous et dans un tel environnement, qui demanderaient, plus que jamais, une mobilisation sans failles, une réactivité totale, voire une saine et nécessaire pro-action de la part de notre gouvernance associative ; cette dernière s'avère entravée par des guerres intestines, dument entretenues, qui sont source de dysfonctionnements majeurs et qui entachent durement la confiance dans notre outils et dans les personnes parties prenantes, du fait, entre autre, de communications formelles et informelles erratiques, contradictoires et discréditantes.

Quelles que soient les causes et les responsabilités individuelles ou collectives, le fait est que la gouvernance associative est aujourd'hui, pour le moins restreinte dans sa capacité à répondre à ses obligations légales et conventionnelles, tant la guerre de pouvoir transformée en guerre de tranchée, vient complexifier chaque geste du quotidien.

L'Absence totale de passations, alors que le fonctionnement antérieur audité et diagnostiqué, avait été régulièrement mis en garde, contre des pratiques assimilables à celles d'une Présidence Direction Générale, sans procédures ni collégialité formelle, si ce n'est des chambres d'enregistrement a posteriori, rendent aujourd'hui la « Transition » suite aux démissions : périlleuse, éminemment chronophage et insécurisée juridiquement ; surtout dans un climat de crise et de gestion de crises multiples et simultanées.

De mon côté, l'absence pure et simple de délégations de pouvoirs et de signatures, pourtant elles aussi, diagnostiquées de longue date et accompagnées pour leur création et l'assurance de leur mise en place, via un audit à ma demande, suivi d'un accompagnement externe, financés respectivement via le FDI, le DLA et Uniformation (processus de plusieurs années), me placent dans l'incapacité à diriger l'association, sauf à m'improviser « Dirigeant de Fait », ce à quoi, je ne peux naturellement pas me résoudre.

Qui plus est en tant que directeur salarié, je ne souhaite pas et surtout plus, intervenir dans des conflits des personnes qui composent la gouvernance associative, cautionner usages et pratiques, ou palier à ses responsabilités en tant que structure employeuse et personne morale, cela au détriment du chantier d'insertion dont j'ai la charge et pour lequel je fais mon possible depuis ma prise de fonctions, pour en ménager la bonne tenue, en toute déontologie.

Si pour le moment, les salariés permanents font l'impossible pour ménager les équilibres et garantir la réalisation de nos missions en tant que SIAE, je ne peux le garantir dans la durée, d'autant qu'ils le font comme moi, au détriment de leur temps de sommeil et de leur espace personnels, de leur nécessaire équilibre pour assumer un quotidien professionnel exigeant, mais aussi de leur santé, de leur sécurité, en l'absence de cadre sécurisant dédié, pour faire face à des situations de crises qui se succèdent, des prises à partie récurrentes, des conflits de loyauté perpétuels et autres injonctions paradoxales; au point d'en envisager pour la première fois, par usure et dépit, une perspective de droit de retrait, pour échapper à ce climat mortifère.

Malgré des tentatives de sabotage, conscientes ou inconscientes, de partenariats historiques et de mises en échec de certains contrats en cours de négociation, l'activité continue pleinement, à notre mesure, les prestations sont maintenues et de nouveaux contrats sont en cours de signature ; tout comme continuent les nouvelles intégrations et les accompagnements de qualité pour amener nos salariés en transition vers de positives et durables sorties ; mais à quel prix ...

Le jeu d'échecs savamment disposé, qui provoque aussi souffrances réciproques, voire une réelle détresse observée chez les bénévoles concernés, pollue et bloque l'application des solutions légales régissant les gouvernances associatives, ou celles de simple bon sens mobilisables, si les intérêts d'Ethicofil, en tant qu'ACI, étaient réellement au cœur des préoccupations et si la notion d'intérêt général était réellement respectée.

Je crains même que ce venimeux « statu quo », ne puisse se résoudre que par des voies procédurales fort coûteuses en conseils juridiques, qui ne feraient que fragiliser plus encore la structure, en tous points, en interne et en externe, tout en dévoyant de fait, les dotations d'argent public, au profit de considérations qui n'ont rien à voir avec les missions pour lesquelles vous nous financez.

N'étant pas spécialiste du droit et quelque peu démuni face à une situation inextricable, je ne puis présumer des suites que vous allez pouvoir donner à cette alerte, mais en toute transparence et totale sincérité, je ne vois pas en l'état, de déblocage possible si ce n'est par l'intervention d'un tiers administrateur, pour que l'ACI puisse retrouver un fonctionnement normal, que cessent les souffrances des individus, quelque soient leurs statuts et que le processus de rapprochement puisse être menée en toute quiétude, dans l'intérêt ultime des publics du territoire, mais aussi des professionnels en poste, qui se mobilisent pleinement et fidèlement depuis de nombreuses années déjà, enchaînant les épreuves, avec un engagement et un dévouement hors norme, faisant vivre quotidiennement une démarche vertueuse, avec des résultats reconnus par tous...

Je me place naturellement à votre disposition pleine et entière, pour éclairer cette Alerte.

Dans l'attente d'un futur échange, pour reprendre le vocable utilisé lors de ma prise de poste, il y a bientôt 5 ans : Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations les plus « Socialement Responsables », ainsi que celles authentiques, liées à ma reconnaissance vis-à-vis de l'engagement sans failles, qui a toujours été le vôtre, à nos côtés...

Arnaud GROGNET
Directeur d'ETHICOFIL
Vice-Président Chantier Ecole en BFC.

Dijon le 29/03/2024